



Amiens, le 8 avril 2020

### Communiqué de presse

## **L'État déploie le dispositif des « chèques-services » dans la Somme pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes les plus exclues**



Le ministère chargé de la ville et du logement lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques-services pour permettre aux personnes sans domicile ou hébergées en structures sociales ou à l'hôtel, sans ressource, et qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions indispensables déjà mises en œuvre par les collectivités locales, les associations, maraudes et distributions alimentaires. Dans la Somme, ce dispositif bénéficiera à environ 220 personnes.

La préfecture de la Somme a confié à l'union départementale d'accueil et d'urgence sociale (UDAUS), association gestionnaire du SIAO-115 et du Samu social, l'organisation et la coordination de ce dispositif. Ces chèques seront distribués par les équipes du SIAO-115 et Samu social.

Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour. Ces chèques peuvent être utilisés auprès de nombreuses enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils sont utilisables durant la période de crise sanitaire.